

Institut de Formation de Puériculture - IFP

PROJET PEDAGOGIQUE

Année de formation 2025-2026



Bientraitance
Engagement
Raisonnement clinique
Recherche scientifique
Alternance
Développement des
compétences
Interprofessionnalité



FONDAMENTAUX DE LA FORMATION

- Compétences spécifiques en soins pédiatriques
- Leadership
- Accompagnement de l'enfant et de l'adolescent
- Soutien à la parentalité

02 41 35 39 26
www.chu-angers.fr/ecole-puericultrices

Recherche
Responsabilité
Relation



La Formation dure un an

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE ET LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	4
2. LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES	5
2.1. La conception de l'enfant.....	5
2.2. La conception des soins pédiatriques et du métier	5
2.3. Les fondements du projet pédagogique	6
2.4. La conception de la formation et les choix pédagogiques	7
3. ORGANISATION DE LA FORMATION.....	9
3.1. La planification de l'alternance	9
3.2. Les ressources de l'INSTITUT de FORMATION DES INFIRMIERES PUERICULTRICES.....	9
3.3. La gestion des stages.....	10
4. L'EVALUATION EN FORMATION.....	12
4.1. L'auto-évaluation	12
4.2. L'évaluation certificative.....	12
5. LA DEMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT	15
5.1. Dimension individuelle.....	16
5.2. Dimension collective.....	16
6. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	17
7. LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ET LA POURSUITE d'ETUDES	18
8. ANNEXES.....	19

1. LE CONTEXTE ET LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

L'année de formation de puériculteur-trice se réfère à l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'état et à l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'état de puériculteur-trice et au fonctionnement des écoles. (Annexe I)

La formation s'adresse à des infirmier(e)s ou sages-femmes diplômés d'état.

L'Institut de Formation de Puériculture d'Angers, selon son agrément, peut accueillir **30 étudiants**.

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire assure le contrôle et le suivi des programmes et de la qualité de la formation.. La Direction Régionale de l'Economie, de l'emploi, du Travail et des Solidarités contrôle et valide les évaluations permettant la délivrance du diplôme.

L'institut adhère au Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME) regroupant l'ensemble des écoles de Puériculteur-trices et d'Auxiliaires de Puériculture menant une réflexion sur les différents référentiels de compétences (travaux de réingénierie), d'activités et de formations.

Le contenu de la formation s'inscrit dans un contexte sociétal en lien avec le rapport de GIAMPINO (2016), la Grande Conférence de la santé et le Plan d'action petite enfance¹, le Rapport de la commission des 1000 premiers jours de septembre 2020, le rapport IGAS de 2021². La formation se déroule dans le respect des textes législatifs et recommandations en vigueur.

Les assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant en mai 2024 réaffirment la nécessité d'une réingénierie de la formation et annoncent une intégration de compétences en pratique avancée en santé des enfants dans l'évolution de la spécialité de puéricultrice. L'Institut de Formation de Puériculture du CHU d'Angers anticipe d'ores et déjà cette évolution en proposant des enseignements innovants.

¹ « Développement du jeune enfant - Modes d'accueil, Formation des professionnels », publié en 2016

² Rapport IGAS n°2020 - « La pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France », mai 2021

2. LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

2.1. LA CONCEPTION DE L'ENFANT

Selon Emmi PICKLER³, dès la naissance, l'enfant est « *capable d'exprimer ses besoins, de se faire comprendre et d'interagir avec son entourage* »⁴. Le bébé est un acteur puissant de son propre développement pouvant devenir un partenaire actif dans les soins prodigués par les adultes de son entourage. Ce développement se poursuit jusqu'à l'âge adulte.

2.2. LA CONCEPTION DES SOINS PEDIATRIQUES ET DU METIER

Prendre soin de l'enfant consiste à prendre en compte les particularités de son développement global en intégrant les parents ou les aidants comme des partenaires essentiels. Cela suppose un décloisonnement des professionnels à la recherche d'un équilibre entre le domaine sanitaire, le domaine social et le domaine éducatif.

L'évolution de la médecine et des prises en soin au sens large permet d'intégrer l'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique et son entourage, dans des réseaux de soins pluri professionnels.

La prévention, l'éducation et la recherche en matière de santé des enfants sont également des missions essentielles du/de la puériculteur-trice.

« Au sein d'une équipe pluri professionnelle, elle (il) :

- Dispense des soins de continuité de la vie et des soins curatifs en situation d'altération de santé et favorise l'accessibilité aux soins,
- Contribue à l'intégration des enfants en situation de handicap et à la lutte contre les exclusions,
- Assure des actions de protection de l'enfant,
- Conçoit des actions de promotion de la santé dans une approche communautaire,
- Collabore à la gestion administrative et financière des institutions.»

Le puériculteur-trice s'appuie sur la démarche de consensus des besoins fondamentaux de l'enfant, publiée en 2017⁵ pour penser son intérêt supérieur et guider l'élaboration de son projet de soins.

³ Pédiatre hongroise (1902-1984) ayant développé la motricité libre

⁴ Extrait Site internet Association Pikler Lóczy de France

⁵ <https://solidarites.gouv.fr/demarche-de-consensus-sur-les-besoins-fondamentaux-de-lenfant-en-protection-de-lenfance>

2.3. LES FONDEMENTS DU PROJET PEDAGOGIQUE

La formation s'appuie sur des valeurs humaines, professionnelles et pédagogiques.

L'engagement

Selon Jean LADRIERE⁶, « l'engagement peut être entendu, au sens de « conduite » ou au sens « d'acte de décision », selon qu'il désigne un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive, ouvre un avenir à l'action ». L'étudiant s'engage, par conséquent, à être acteur de sa formation, à se positionner en tant qu'adulte apprenant, responsable de son parcours de formation.

Philippe ZARIFIAN⁷ définit la compétence d'engagement comme une « attitude de prise d'initiative et de responsabilité que l'individu exprime dans l'affrontement réussi aux enjeux et problèmes qui caractérisent les situations de travail que cet individu prend en charge ».

L'engagement suppose une « *action de se lancer volontairement dans des études en reconnaissant les exigences qui leur sont inhérentes de même que les choix, décisions et sacrifices qu'elles impliqueront, mais aussi les bénéfices et avantages qu'elles procureront sur les plans intellectuel, professionnel et relationnel.* »⁸

A travers le raisonnement clinique et la réalisation de différents travaux de recherche, l'étudiant puériculteur-trice s'engage et développe les compétences qui lui permettront de se positionner, d'argumenter son point de vue, et d'autoévaluer ses actes.

La responsabilité

La responsabilité consiste à «décider, à faire des choix librement, posséder une faculté de jugement, de discernement, mesurer, évaluer, s'engager ».

L'accompagnement pédagogique qui s'appuie sur un processus dynamique, individualisé et adapté au profil de chaque promotion, vise à développer la responsabilité de chaque étudiant.

La pédagogie de l'adulte (andragogie) repose sur l'hétérogénéité des expériences et leur mutualisation, les adultes étant motivés par le désir d'accroître leur satisfaction professionnelle et leur estime de soi.

L'étudiant est lui-même accompagné pour développer ses capacités d'adaptabilité, d'ouverture et de créativité pour acquérir une culture professionnelle lui permettant de construire son identité de puériculteur-trice.

⁶ Philosophe (1921-2007), logicien belge, professeur à l'Université catholique de Louvain, Président de l'Institut supérieur de philosophie.

⁷ Sociologue français (1947-) professeur à l'Université de Paris-Est

⁸ L'engagement dans les études comme facteur de réussite, un concept pas si simple à cerner ; J.-Y. TREMBLAY, conseiller pédagogique CEGEP de Ste FOY., Pédagogie collégial Vol. 18 n° ; Octobre 2004 CEGEP de Ste FOY.

La bientraitance

Pour l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux), la bientraitance, «démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable.»

Par le respect de soi-même et des autres, être bien traitant consiste à développer une confiance mutuelle et une équité dans la réalisation des actes aussi bien avec les usagers (enfant, famille, entourage) que les pairs (collègues de promotion, professionnels), base indispensable à l'apprentissage et à l'exercice professionnel.

Pour accompagner la professionnalisation des étudiants puériculteur-trices, les cadres formateurs s'appuient sur la motivation et l'engagement de chaque étudiant qui sont des facteurs déterminants dans la réussite de leur formation.

2.4. LA CONCEPTION DE LA FORMATION ET LES CHOIX PÉDAGOGIQUES

La formation vise à rendre l'étudiant spécialiste de l'enfance et de l'adolescence avec des compétences paramédicales spécifiques. L'objectif pédagogique vise à développer :

- le raisonnement clinique : l'étudiant mobilise son expertise pour poser un diagnostic de santé, un diagnostic de développement et mettre en œuvre un projet avec l'enfant, ses aidants naturels et les professionnels gravitant autour de la famille. Initié en IFSI, le raisonnement clinique appliqué à la pédiatrie se situe dans la continuité et l'approfondissement de cette méthodologie.
- l'utilisation des données probantes par la méthodologie appliquée à la recherche scientifique : elle consolide les compétences dans la lecture critique d'articles scientifiques, l'acquisition de l'anglais professionnel et l'utilisation d'un logiciel bibliographique.

Le dispositif de formation spécialisé est dans la continuité de celui de la formation infirmière initiale.

Le programme actuel de formation, datant de 1983, a fait l'objet de réajustements par l'équipe pédagogique pour répondre au contexte actuel et a anticipé la recommandation n°14 du rapport IGAS qui est de « rénover les compétences et la formation... des infirmières puéricultrices en fonction des pratiques et de leurs nouvelles missions dans la perspective d'une universitarisation ».

L'alternance

La pédagogie se situe dans le champ de l'alternance intégrative. L'alternance de lieux mais aussi de référents professionnels nécessite une étroite collaboration pour une meilleure interaction.

L'alternance proposée favorise l'acquisition des savoirs théoriques durant le 1^{er} semestre de formation et la professionnalisation lors des stages sur le 2^{ème} semestre.

Les compétences à acquérir

L'Institut de Formation de Puériculture vise à former des professionnels compétents, capables :

- de mettre en œuvre des soins adaptés à un enfant ou un groupe d'enfants,
- d'accompagner et soutenir le processus de parentalité,
- d'élaborer, concevoir, formaliser, réaliser et évaluer des :
 - ✓ projets de soins individualisés pour l'enfant et sa famille,
 - ✓ projets éducatifs pour un enfant, un groupe d'enfants ou d'adolescents dans une dynamique de contrat avec l'enfant, de coopération avec la famille et avec les partenaires concernés,
 - ✓ projets de promotion de la santé de l'enfant dans une approche communautaire,
 - ✓ projets de vie et d'intégration sociale,
 - ✓ projets d'encadrement des étudiants et des professionnels, projets de formation,
 - ✓ projets institutionnels en cohérence avec les politiques de santé, de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence, de l'action sociale et avec les politiques territoriales⁹,
- « de développer la culture de l'inter-professionnalité et du travail en équipe »¹⁰
- d'être individuellement responsable de ses actes et de ses projets.¹¹
- d'acquérir des « doubles compétences soignant-chercheur ».¹²

L'inter professionnalité

L'Institut de Formation de Puériculture a développé des partenariats pour améliorer la collaboration entre les futurs-es puériculteur-trices et :

- des équipes pédagogiques et paramédicales de l'éducation nationale dans le cadre d'une action de santé publique ;
- les internes du CHU d'Angers, dans le cadre d'une séquence de simulation ;
- les professionnelles du secteur extrahospitalier (PMI et EAJE) ;
- les professionnelles du secteur hospitalier (pôle Femme Mère Enfant...).

Les méthodes, moyens et innovations pédagogiques

Durant la formation, les modalités pédagogiques sont variées.

Elles nécessitent l'engagement de l'étudiant puériculteur-trice et son implication tant sur le plan individuel qu'en collectif. Un référent pédagogique est nommé pour l'année pour chaque étudiant.

Les méthodes pédagogiques privilégiées sont les suivantes :

- Cours magistraux, TP, TD, travaux de groupe
- Séquences pédagogiques réalisées en co-animation

⁹ D'après le Référentiel de Compétences, CEEPAME 2009

¹⁰ Grande conférence de la santé, accompagner le progrès en santé : nouveaux enjeux professionnels, conseil économique, social et environnemental, paris, 11 février 2016, page 11

¹¹ Guy LE BOTERF, Sociologue, expert en gestion, développement et transmission des compétences

¹² Grande conférence de la santé, accompagner le progrès en santé : nouveaux enjeux professionnels, conseil économique, social et environnemental, paris, 11 février 2016, page 11

Les innovations pédagogiques :

- Multiples ressources pédagogiques à disposition sur la plateforme LMS favorisant le travail en autonomie et initiant à la veille documentaire
- Tables rondes
- Pédagogie inversée
- Simulations :
 - Journées et ateliers thématiques (chambre des erreurs pédiatriques)
 - Simulations « haute-fidélité/basse-fidélité » (situations d'urgence pluri professionnelles, consultations de puériculteur-trice en PMI, avec des patients standardisés)
- Retours d'expériences de stage
- Suivis pédagogiques individuels et collectifs
- Auto évaluation

3. ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1. LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

(cf. Annexe II)

La durée de la formation est de 12 mois, avec une alternance de cours et de stages déterminée par l'institut au regard du nombre d'heures définis dans les textes officiels.

Les études sont à temps plein et comprennent 1500 heures de formation dont :

- 790 heures d'enseignement théorique
- 710 heures d'enseignement clinique

Un choix de répartition des 5 stages de 4 à 5 semaines, s'appuie sur l'intention de proposer une alternance permettant à l'étudiant de se projeter en tant que professionnel de santé à part entière et d'adopter une posture réflexive. Le 1^{er} semestre de formation favorise l'enseignement clinique pour ancrer les connaissances qui seront mobilisées beaucoup plus en situation durant le 2^{ème} semestre.

3.2. LES RESSOURCES DE L'INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERES PUERICULTRICES

Les intervenants permanents et non permanents

- Une équipe de formateurs permanents

Les cadres formateurs à L'Institut de Formation de Puériculture sont des professionnels issus de cette filière avec des compétences managériales et pédagogiques. Ils sont en mesure de mettre en œuvre les stratégies pédagogiques nécessaires au bon déroulement du projet pédagogique et du projet de formation de l'institut.

Le cadre formateur accompagne l'étudiant tout au long de la formation :

- Guide l'étudiant dans ses choix,
- Assure le lien entre les stages et l'institut,
- Co-construit les savoirs professionnels avec différentes stratégies pédagogiques dont le retour d'expérience.

➤ Des enseignants universitaires

Ils sont des partenaires pour l'enseignement des sciences contributives, experts dans les domaines d'enseignement, ayant, pour un certain nombre, une activité extra universitaire.

➤ Les autres intervenants des unités d'enseignement dites « cœur de métier » : pédiatres et médecins, cadres de santé, infirmiers-ières, infirmiers-ières puériculteurs-trices, diététiciens, psychomotriciens, psychologues, responsables d'EAJE, usagers, etc..... dont l'expertise sur le thème traité est reconnue.

Les professionnels des lieux de stage

Le maître de stage, cadre de santé ou responsable d'EAJE ou puériculteur-trice de PMI, est chargé de la coordination du stage.

Le tuteur ou référent de stage, s'il est nommé, est un professionnel expérimenté, possédant des compétences pédagogiques. Il est chargé du suivi du stage et de l'évaluation de fin de stage.

Les puériculteurs/trices et professionnels en stage accompagnent l'étudiant au quotidien dans l'acquisition des compétences.

L'offre en ressources documentaires et numériques

Le centre de documentation et d'information (CDI) propose la mise à disposition d'un fond documentaire de 35000 références, des espaces pour travailler en groupe ou individuellement, et deux documentalistes pour accompagner les étudiants dans leurs travaux.

Le DIEF et le CDI sont équipés de postes informatiques.

Toutes les salles de cours sont équipées de wifi.

Certains enseignements peuvent être dispensés totalement en distanciel, notamment à travers une plate-forme numérique comme Mischool®.

3.3. LA GESTION DES STAGES

En référence aux textes officiels, cinq secteurs de stage sont obligatoires :

- Pédiatrie
- Néonatalogie
- Maternité
- Etablissement d'accueil du jeune enfant
- Protection Maternelle et Infantile.

En début de formation, l'étudiant construit, propose et argumente son projet de parcours de stage à partir de la liste des stages agréés par l'institut. Ce projet est retravaillé avec

CHU Angers

Département des instituts et écoles de formation

4, rue Larrey

49933 ANGERS cedex 9

www.chu-angers.fr



le référent pédagogique en s'appuyant sur le projet individuel de formation de l'étudiant. (cf. liste en annexe IV). En fonction de ce dernier, une opportunité de stage optionnel pourra être envisagée si l'expérience professionnelle permet de valider l'un des stages obligatoires (exercice minimal de 3 ans requis).

Des demandes de stage hors liste, sont envisageables sur un des 3 premiers stages (cf. dates annexe II calendrier de formation). Dans ce cas, les conditions d'acceptation sont les suivantes :

- le stage doit répondre aux principes pédagogiques de l'institut : présence d'un ou une puériculteur-trice au sein de l'établissement,
- un document garantissant l'accueil doit être remis au référent pédagogique, comprenant :
 - le nom du ou de la puériculteur-trice encadrant-e,
 - la période (dates) de stage,
 - l'adresse, le mail et le numéro de téléphone de l'établissement,
 - les coordonnées du destinataire pour l'envoi de la convention de stage.

Toute demande est soumise à la validation par l'équipe pédagogique et à l'agrément par le conseil technique.

La préparation des stages et le retour de stage

Chaque étudiant dispose d'un livret de stage.

Cet outil personnel permet de réaliser le suivi de son parcours individuel de formation et d'objectiver la progression dans l'acquisition de ses capacités.

Il permet à l'étudiant :

- de favoriser l'auto-évaluation : une analyse de sa pratique conduisant à la professionnalisation,
- de positionner ses acquis,

Cet outil permet également au référent pédagogique, intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de stage, de coordonner leurs interventions.

Avant le stage

- l'étudiant y consigne ses objectifs avant chaque début de stage.

Après le stage

- l'étudiant consigne 1 situation d'appel, exploitée ultérieurement lors d'un Retour d'Expérience (REX) en temps de groupe collectif.

Un bilan de mi stage et de fin stage permet la réalisation du dossier d'évaluation des capacités de stage.

Spécificité du stage en EAJE :

Ce stage fera l'objet d'une démarche de questionnement de la part de l'étudiant, en vue d'un projet d'amélioration d'une situation en EAJE. Après avoir mis en œuvre la méthodologie de ce projet, l'étudiant animera une réunion en rapport avec le projet d'amélioration travaillé.

La liste et les lieux de stage
(cf. Annexes III et IV)

4. L'ÉVALUATION EN FORMATION

Celle-ci se décompose en deux démarches : l'évaluation certificative et l'auto-évaluation.

4.1. L'AUTO-EVALUATION

Elle permet à l'étudiant de développer tout au long de son année de formation des stratégies d'autorégulation avec un auto-questionnement, composantes de son apprentissage, en étant accompagnée d'un cadre de santé formateur ou d'un tuteur (ALLAL¹³, 1993). Cette auto-évaluation permet l'acquisition puis le maintien d'une posture professionnelle réflexive.

Elle est réalisée tout au long de la formation et s'effectue aussi bien en individuel qu'en collectif :

- Lors de travaux de groupes
- Lors de l'accompagnement clinique avec la présentation d'un projet de prise en soins pour un enfant ou projet d'amélioration d'une situation en EAJE avec la réalisation d'une activité professionnelle
- Lors des entretiens de suivis pédagogiques individuels
- Lors des évaluations

4.2. L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE

(cf. Annexes V)

Cette évaluation permet la délivrance d'un diplôme. Elle consiste à mesurer le niveau atteint par l'étudiant par rapport au niveau requis pour se voir délivrer le diplôme d'état de Puériculteur-trice.¹⁴

Contrôles des connaissances :

Trois contrôles des connaissances consistent, pour chacun, en une dizaine de questions. Ils sont notés sur 30 points et portent sur les connaissances acquises au cours des différentes périodes de formation, en mobilisant ses capacités d'analyse. La moyenne globale exigée est de 15 points sur 30 (soit 45 sur 90).

La notation prend en compte la priorisation des actions et la notion de sécurité.

Les 3 épreuves écrites portent sur l'ensemble du programme de formation.

Elles sont réparties tout au long de la scolarité (cf. planning de l'alternance) et leur date est validée en Conseil Technique en N-1.

¹³ Professeur , Section des sciences de l'éducation, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève

¹⁴ Arrêté du 12 décembre 1990, version consolidée au 1^{er} septembre 2010 - Titres III, IV et V - Articles 18 à 38.

Epreuves de synthèses**a) Action d'information en matière d'éducation pour la santé (AIEMES) :**

L'A.I.E.M.E.S. permet d'évaluer plus spécifiquement les capacités d'animation et pédagogiques qui font appel à la formation à l'éducation et à la relation.

Ce travail a pour objectif d'amener l'étudiant à élaborer et à réaliser une action d'éducation à la santé, relevant du domaine de la santé publique en collaborant avec des professionnels de l'enfance. Ce travail est conduit en groupe (de 2 à 4 étudiants).

L'étudiant puériculteur-trice développe ainsi la compétence 5 qui est : « Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance ».

Pour cela, l'étudiant doit conduire une Action d'Information pour la santé auprès d'un groupe d'enfants. Elle consiste en une animation réalisée à partir d'une étude de besoin de santé et d'un projet d'action écrit. Elle se déroule de Janvier à Mai.

L'épreuve est notée sur 30 points : 15 points pour la partie écrite et 15 points pour la conduite de l'action. Une note égale ou supérieure à 15 points sur 30 est nécessaire pour valider les capacités.

L'évaluation est organisée au début du 2nd semestre de formation.

b) Résolution d'un problème de soin sur le terrain (R.P.S.T.) :

La R.P.S.T. a lieu sur le terrain hospitalier ou extrahospitalier au cours des deux derniers stages de formation (au cours du dernier trimestre). Un tirage au sort, en début d'année, détermine le secteur où se déroulera cette épreuve de diplôme d'état (hospitalier ou extrahospitalier).

L'objectif est de permettre à l'étudiant d'élaborer un projet de soins pour l'enfant et sa famille en prenant en compte la pluridisciplinarité quel que soit le lieu d'exercice du puériculteur-trice.

En conséquence, selon le lieu, l'étudiant développe les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents,
- Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant,
- Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé,
- Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance.

Pour cela, l'étudiant doit utiliser la démarche clinique ou une démarche méthodologique pour résoudre un problème de soin sur le terrain auprès d'un enfant ou un groupe d'enfants, ou d'un groupe de professionnels, dans une situation spécifique, familiale ou institutionnelle.

L'épreuve comporte deux parties :

- La présentation orale, d'une synthèse clinique intermédiaire et de la démarche de soins ou d'un projet d'actions,
- La mise en œuvre de la démarche de soins ou du projet d'actions.

Cette épreuve est notée sur 30 points et dure maximum 3 heures. La note exigée pour valider cette épreuve est de 15 points sur 30.

La période d'évaluation se situe sur les 2 derniers stages de la formation (au cours du dernier trimestre).

c) Projet professionnel :

L'étudiant développe ici la compétence 8 qui est « Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques ».

Par la réalisation d'une revue de littérature basée sur la méthodologie de la recherche, l'étudiant :

- Approfondit des connaissances en lien avec son objet de recherche,
- Acquiert une démarche d'usage des données probantes,
- Construit son identité professionnelle.

Ce travail réalisé en binôme, ou trinôme, est guidé en temps individuels, par un directeur de mémoire qui est l'un des deux évaluateurs.

Il est suivi d'une soutenance orale d'une durée d'une heure.

Cette épreuve est notée sur 30 points.

La note exigée pour valider cette épreuve est de 15 points sur 30.

Le dépôt du dossier écrit et la soutenance ont lieu au cours du dernier trimestre (août-septembre).

Stages (au nombre de 5)

Ils ont pour objectif de permettre à l'étudiant :

- De repérer tous les champs d'exercice du puériculteur-trice,
- D'appréhender et apprécier l'enfant dans toute sa dimension et dans différents lieux grâce à l'observation,
- De développer les pratiques spécifiques aux différents secteurs en répondant aux besoins de l'enfant et de son entourage,
- D'élaborer son projet en développant son positionnement et son identité professionnelle.

Lors des stages, l'étudiant puériculteur-trice développe les compétences de :

- Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents,
- Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant,
- Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé,
- Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité,
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance,

- Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents,
- Gérer les ressources d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

Les capacités suivantes sont évaluées lors des stages et à travers le dossier «évaluation de stage» par une note sur 10 points :

- Capacité à se former sur le terrain professionnel,
- Capacité à se situer dans le service,
- Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles,
- Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants.

Pour être validées la moyenne obtenue sur l'ensemble des stages, par capacité, doit être égale ou supérieure à 5 points sur 10.

Toutes les épreuves sont soumises et validées par la commission de contrôle nommée au début de l'année.

5. LA DEMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT

« L'accompagnement pédagogique est un processus interactionnel de plus ou moins forte densité visant la parité, un rapport d'égale réciprocité dans l'échange et le dialogue ». Maela PAUL¹⁵

L'accompagnement, avec des référents (pédagogique et en stage), est un élément fort dans la formation de l'étudiant puériculteur-trice.

Un dossier regroupant les modalités d'accompagnement est remis en début de formation à chaque étudiant.

Les objectifs de l'accompagnement sont :

- d'autonomiser l'étudiant grâce à :
 - une attention portée à son développement personnel et
 - une participation à la co-construction de son identité professionnelle, à partir de pré requis,
- de participer à l'acquisition des savoirs et des compétences nécessaires à l'exercice professionnel,
- de développer une pensée réflexive.

Les entretiens, les temps collectifs d'accompagnement pédagogiques et le temps d'accompagnement clinique donnent lieu à une synthèse réalisée et écrite par le

¹⁵ Docteur en sciences de l'éducation (Université de Nantes) (1947-) chargée d'enseignement à l'université de Nantes et intervenante pour la formation des professionnels de l'accompagnement.

formateur référent pédagogique, tracée en format numérique dans le logiciel utilisée par l'institut.

Les temps d'accompagnement s'appuient sur 4 idées :

« Celle de secondarité : celui qui accompagne est second, c.-à-d. « suivant » (et non « suiveur »). [...] Sa fonction est de soutenir au sens de valoriser celui qui est accompagné. Le terme d'accompagnement renvoie ensuite à l'idée de cheminement incluant un temps d'élaboration et des étapes qui composent la « mise en chemin ».

En trois, vient l'idée d'un effet d'ensemble : quelle que soit la dissymétrie relationnelle, l'action vise à impliquer les deux éléments à tous les stades de ce cheminement.

Enfin, c'est l'idée de transition, liée à une circonstance, une actualité, un événement, une situation qui vient dire que tout accompagnement est temporaire : il y a un début, un développement et une fin »¹⁶.

Ces fondements favorisent des prises d'initiative et le développement d'une confiance en soi en vue d'une autonomisation progressive.

Ces aspects sont développés à la fois dans la dimension individuelle et collective selon des modalités différentes.

5.1. DIMENSION INDIVIDUELLE

- Réalisation et présentation du projet individuel de formation de l'étudiant en début de formation,
- Accompagnement de la progression des apprentissages théoriques et pratiques,
- Guidance et supervision de la démarche de soins,
- Guidance et supervision des projets d'amélioration en EAJE,
- Accompagnement clinique en stage.

5.2. DIMENSION COLLECTIVE

- Elaboration et rédaction des objectifs de stage,
- Retours d'expérience de stage,
- Guidance des actions d'information en matière d'éducation pour la santé
- Guidance des projets professionnels.

¹⁶ L'accompagnement dans la formation, M. PAUL, 2009, p 91- 108 <https://doi.org/10.4000/rechercheformation.435>

6. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'évaluation individuelle en ligne :

A l'issue de chaque stage, les étudiants sont invités à remplir une grille concernant la qualité du lieu de stage (accueil, encadrement).

A la fin de la formation, l'étudiant participe à une enquête de satisfaction globale.

L'évaluation collective :

A la fin de chaque trimestre, les étudiants évaluent les prestations d'enseignement à l'aide d'un questionnaire adressé aux délégués de promotion et rempli collectivement (méthodes pédagogiques, contenus des enseignements).

Des temps de régulation peuvent être organisés à la demande des délégués ou par l'équipe pédagogique pour échanger sur le dispositif de formation proposé.

Le DIEF est engagé dans une procédure d'amélioration continue de la qualité et est certifié QUALIOPi depuis décembre 2021. A cet effet, chaque étudiant peut signaler à la direction, un dysfonctionnement, un aléa. Une réponse personnalisée sera apportée à ce dernier.

7. LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ET LA POURSUITE d'ETUDES

Cette formation prépare directement au métier de puériculteur-trice dans les secteurs hospitaliers et extra hospitaliers suivants :

- Établissements de santé et de réadaptation publics et privés :
 - Services de maternité, unités mère enfant,
 - Services de néonatalogie, de soins intensifs et réanimation néonatale,
 - Services des urgences pédiatriques,
 - Services de pédiatrie générale et spécialisée, hospitalisation à domicile, unité d'hospitalisation de courte durée, consultations,
 - Services de chirurgie infantile, grands brûlés,
 - Réanimation pédiatrique médicale et chirurgicale,
 - Unités spécialisées d'adolescents,
 - Secteurs de psychiatrie infanto-juvénile,
 - Maisons d'enfants et pouponnières à caractère sanitaire ou social,
 - Instituts médico-éducatifs,
 - Centres d'action médico-sociale précoce,
 - Espace santé famille où exercent des infirmiers-ères puériculteur-trices.
- Etablissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans :
 - Accueil collectif, à temps partiel, régulier ou occasionnel,
 - Accueil familial, à temps partiel, régulier ou occasionnel,
 - Multi-accueil, Jardins d'enfants, micro-crèches...
- Services de protection et de promotion de la santé en faveur de la mère et de l'enfant et d'aide sociale à l'enfance :
 - Services départementaux de protection maternelle et infantile : maisons départementales des solidarités, centres de santé sexuelle, secteurs d'activité médico-sociale préventive à domicile,
 - Etablissements et services de l'aide sociale à l'enfance : pouponnières, foyers, placement familial, centre maternel,
 - Service de promotion de la santé en faveur des élèves : instituts, collèges, lycées...

En s'appuyant sur ses compétences, le ou la puériculteur-trice peut coordonner les actions en faveur de la petite enfance, ou assurer des actions de formation auprès des assistantes maternelles, d'auxiliaires de puériculture.

8. ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe I

- Arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice et annexe.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000297369>
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006714400
- Arrête du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'état de puéricultrice et au fonctionnement des écoles
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006059476>

Annexe II

- Calendrier d'alternance 2025

Annexe III

- Cartographie des lieux de stage

Annexe IV

- Liste des lieux de stages

Annexe V

- Récapitulatif des épreuves en vue de l'obtention du diplôme d'état de puéricultrice

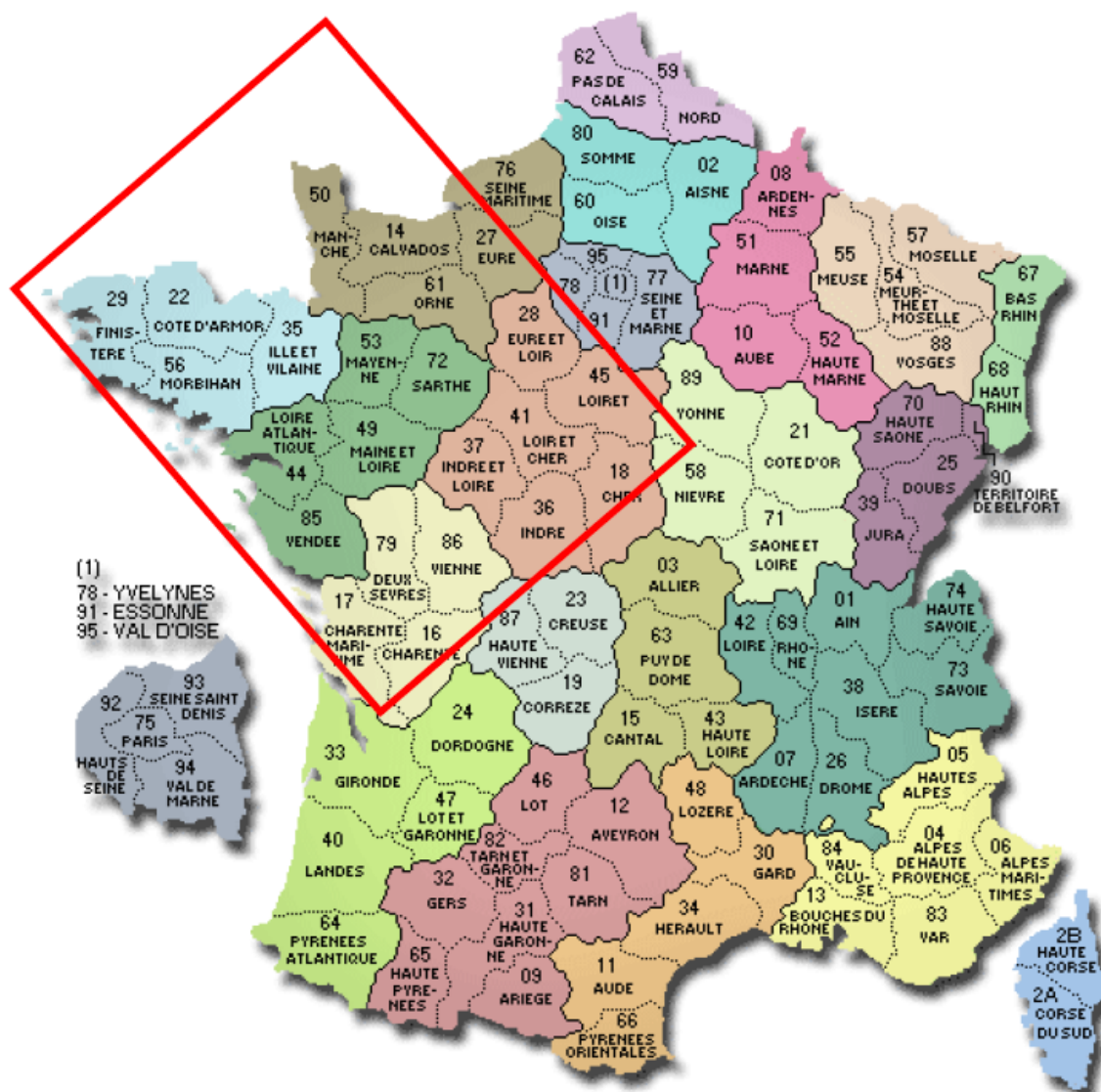
Annexe II

Formation Promotion 2025-2026 IFP					
PLANNING de l'ALTERNANCE 2025-2026					
Mois	N°sem. civiles	Dates congés scolaires et événements	Dates des semaines civiles		
			Lundis	Vendredis	
Nbre étudiants/promotion = 30					
Promotion 2025-2026 IFP					
Rentrée: 29 septembre 2025					
2025					
AOÛT SEPTEMBRE	35		25-août	29-août	
	36		01-sept	05-sept	
	37		08-sept	12-sept	
	38		15-sept	19-sept	
	39		22-sept	26-sept	
OCTOBRE	40		29-sept	03-oct	29 sept : rentrée
	41		06-oct	10-oct	
	42		13-oct	17-oct	
	43		20-oct	24-oct	
NOVEMBRE	44	1-nov.	27-oct	31-oct	
	45		03-nov	07-nov	
	46	11-nov.	10-nov	14-nov	
	47		17-nov	21-nov	
	48		24-nov	28-nov	stage 1
DECEMBRE	49		01-déc	05-déc	stage 1
	50		08-déc	12-déc	stage 1
	51		15-déc	19-déc	stage 1
	52	25-déc.	22-déc	26-déc	
2026					
JANVIER	01	1-janv.	29-déc	02-janv	
	2		05-janv	09-janv	
	3		12-janv	16-janv	
	4		19-janv	23-janv	
	5		26-janv	30-janv	
FEVRIER	6		02-févr	06-févr	
	7		09-févr	13-févr	
	8		16-févr	20-févr	congé
	9		23-févr	27-févr	stage 2
MARS	10		02-mars	06-mars	stage 2
	11		09-mars	13-mars	stage 2
	12		16-mars	20-mars	stage 2
	13		23-mars	27-mars	
AVRIL	14		30-mars	03-avr	
	15	6-avr.	06-avr	10-avr	
	16		13-avr	17-avr	congé
	17		20-avr	24-avr	
MAI	18	1-mai	27-avr	01-mai	stage 3
	19	8-mai	04-mai	08-mai	stage 3
	20	14-mai	11-mai	15-mai	stage 3
	21		18-mai	22-mai	stage 3
	22	25-mai	25-mai	29-mai	stage 3
JUIN JUILLET	23		01-juin	05-juin	
	24		08-juin	12-juin	stage 4
	25		15-juin	19-juin	stage 4
	26		22-juin	26-juin	stage 4
	27		29-juin	03-juil	stage 4
	28		06-juil	10-juil	stage 4
	29	14-juil	13-juil	17-juil	congé
	30		20-juil	24-juil	congé
AOÛT	31		27-juil	31-juil	congé
	32		03-août	07-août	congé
	33		10-août	14-août	stage 5
	34		17-août	21-août	stage 5
	35		24-août	28-août	stage 5
	36		31-août	04-sept	stage 5
SEPTEMBRE	37		07-sept	11-sept	stage 5
	38		14-sept	18-sept	Soutenances

Annexe III

Cartographie des lieux de stages

Principalement



Annexe IV

Liste lieux de stage au 01-06-2024

(À titre indicatif, certains lieux de stage n'étant pas encore confirmés au 01-06-2024)

Stages Hospitaliers : **maternité**, **pédiatrie**, **néonatalogie**

CHU Angers (49) :

Maternité

Pôle mère enfant

Médecine et réanimation néonatale de Niveau 3

Urgences Pédiatriques

Unité de Chirurgie-Médecine petits et moyens, Unité de Chirurgie-Médecine grands enfants

Réanimation Pédiatrique

Neuro-Pédiatrie

Oncologie Pédiatrique

Hôpital de jour – chirurgie ambulatoire

Clinique de l'Anjou – Angers (49) :

Néonatalogie niveau 2 /Pédiatrie

Maternité

Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle - Les Capucins Angers (49) :

Unité petits (0 à 11 ans)

Unité adolescents (11 ans et plus)

Le Centre de Santé Mentale Angevin -Roger MISES (49) :

Pédopsychiatrie : USBB mère bébé

HAD pédiatrique Saint Sauveur (49) :

Pédiatrie

La Maison des Adolescents Angers (49)

Pédiatrie

CH de Cholet (49) :

Néonatalogie de Niveau 2b

Pédopsychiatrie (hôpital de jour)

CH Saumur (49) :

Pédiatrie

Néonatalogie

CH de Nantes (44)

Pédiatrie

Médecine et réanimation néonatale de Niveau 3

Espace Santé Petite Enfance, Nord sur Erdre (44)

Pédiatrie

CHU Angers

Département des instituts et écoles de formation

4, rue Larrey

49933 ANGERS cedex 9

www.chu-angers.fr



Polyclinique de l'Atlantique – St Herblain (44) :

Maternité – UME (Unité Mère Enfant)

Néonatalogie

Clinique Jules Verne-Nantes (44)

Maternité

Néonatalogie

CH de St Nazaire (44) :

Maternité

Néonatalogie de Niveau II b

Pédiatrie

CH de Laval (53) :

Maternité

Néonatalogie de Niveau II

Pédiatrie

CH Nord Mayenne (53) :

Maternité

CH Le Mans (72) :

Pédiatrie

Médecine et réanimation néonatale de Niveau 3

CAMSP Le Mans

Pédiatrie

CH de la Roche sur Yon (85) :

Maternité

Stages extra-hospitaliers

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE : accueil régulier, accueil permanent)

Maine et Loire (49)

Angers

Avrillé

Bécon les granits

Candé (pouponnière)

Cholet

Longué Jumelles

Montreuil juigné

Saumur

Distré (pouponnière)

Trélazé

Centre maternel d'Angers (49)

CHU Angers

Département des instituts et écoles de formation

4, rue Larrey

49933 ANGERS cedex 9

www.chu-angers.fr



Loire Atlantique (44)

Saint Herblain
Nantes

Sarthe (72)

Arnage
Le Mans

Mayenne (53)

Châteaugontier
Laval

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

MDS – MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS DE MAINE ET LOIRE (49)

Angers
Cholet
Baugé
Beaufort en Vallée
Les Mauges
Segré
Sud Loire
Saumur

SARTHE (72)

Allonnes
Beaumont sur Sarthe
Coulaines
La Suze
Le Mans

MAYENNE (53)

Châteaugontier
Saint Nicolas
Craon
Pommerai
Laval
Saint Berthevin

VENDEE (85)

La Roche Sur Yon

**Annexe V : RECAPITULATIF DES EPREUVES EN VUE DE L'OBTENTION
DU DIPLOME D'ETAT DE PUERICULTRICE-TEUR**

Objectifs de la Formation	Epreuves d'évaluation des acquisitions	Acteurs de l'évaluation	Critères de l'évaluation	Notation	Niveau de performance
DOMAINE DES SOINS SPECIFIQUES DE PUERICULTEUR-TRICE					
Capacité à : Résoudre un problème de soin auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfant : C'est-à-dire : - identifier les besoins - choisir les ressources - faire fonctionner les ressources - évaluer la satisfaction du besoin - faire un retour critique sur la démarche	3 contrôles de connaissances	- 1 enseignant(e) dans la matière considérée - 1 puériculteur-trice enseignant(e)	Acquisition de connaissances	Sur 30 points chacun	45/90 points (soit une moyenne de 15/30 points)
	Résolution d'un Problème de Soin sur le Terrain	- 2 professionnel(le)s dont au moins 1 puériculteur-trice	Démarche clinique Activité/soins	Sur 15 points Sur 15 points	15/30 points
DOMAINE DE L'APPRENTISSAGE DES SOINS SPECIFIQUES					
Capacité à : - se former sur un terrain professionnel - se situer dans le service - perfectionner ses attitudes professionnelles - résoudre un problème de soin infirmier	Stages	Puériculteur-trice du lieu dans lequel se déroule le stage	Apprentissage et mise en œuvre des pratiques professionnelles	Sur 10 pour chaque capacité	Moyenne sur 10 pour chaque capacité
DOMAINE DE LA PEDAGOGIE EDUCATION POUR LA SANTE					
Capacité : - pédagogique - à animer - à communiquer par oral - à communiquer par écrit	Réalisation d'une action d'information en matière d'éducation pour la santé au moyen de l'animation d'un groupe d'enfants, ou de familles, ou de personnels de la Petite Enfance	- 2 professionnel(le)s dont 1 puériculteur-trice	- Analyse d'un besoin de santé concernant un groupe	Sur 15	15/30 points
			- Conduite de l'action au travers ou au moyen de l'animation du groupe	Sur 15	
DOMAINE DE LA PROFESSION - IDENTITE PROFESSIONNELLE					
Capacité à : - se situer professionnellement - participer à la gestion et à l'organisation d'un service - communiquer par oral - communiquer par écrit	Projet Professionnel : Elaboration d'un document écrit individuel et argumentation orale	2 professionnel(le)s dont 1 puériculteur-trice	Travail de recherche et analyse	Sur 10	15/30 points
		(le conseiller de recherche est l'un d'eux)	Projet	Sur 10	
			Argumentation	Sur 10	

